

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT CINQ****Le 22 mai 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 15 mai 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h47), M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, M. DESBENOIT Bernard, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno à M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles, M. GODINOT Alain à M. FAYOLLE Jean, Mme DUGELET Isabelle à M. PALLUET Dominique, Mme LEBLANC Florence à Mme GASDON Christine, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : M. LOMBARD Jean Marc (Jarnosse).

N°2025/N°112**OBJET : MODIFICATION SUR REGLEMENT DE L' ACCUEIL DE LOISIRS
INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Président, en l'absence de Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la Cohésion Sociale, rappelle que le bureau communautaire ayant validé en séance du 31 mars 2025 la labellisation locale « Aides Aux Vacances Enfants de VACAF » et pris la décision de ne pas s'engager dans la campagne 2025 du dispositif Colos Apprenantes lors du bureau du 28 avril dernier, la grille tarifaire pour les séjours 2025 a dû être retravaillée, en tenant compte de ces orientations.

L'accueil de loisirs intercommunal est labellisé Pass Colo et désormais Aides Aux Vacances Enfants pour le département de la Loire jusqu'en 2028. Ces aides peuvent permettre à des familles de lever un frein au départ de leurs enfants en séjours de vacances collectifs. Toutefois, il semble pertinent qu'un reste à charge minimum aux familles soit appliqué sur le prix des séjours, sur le même principe qu'un reste à charge minimum est appliqué sur la tarification des journées en accueil de loisirs.

Aussi, il est proposé d'appliquer pour les séjours une tarification minimum de 10% du coût du séjour, une fois déduites toutes les aides dont les familles peuvent bénéficier (Pass Colo, Mairies, CE, Bons Vacances MSA ou Aides Aux Vacances Enfants VACAF)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide la modification du règlement intérieur de l'accueil intercommunal géré en régie telle définie ci-dessus avec effet pour les séjours organisés à compter du 01 juin 2025.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Jarnosse
M Jean Marc LOMBARD



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20250522-2025-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025